

Parjointco Switzerland SA

Pargesa Holding SA

Communiqué de presse conjoint

La fusion Pargesa-Parjointco est approuvée par l'Assemblée générale extraordinaire de Pargesa

- **L'Assemblée générale extraordinaire de Pargesa approuve sans opposition la fusion de Pargesa et de Parjointco.**
- **La fusion devrait être effective au cours de la seconde moitié du mois de novembre 2020.**
- **La société résultant de la fusion conservera son siège à Genève.**

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire de Pargesa du vendredi 4 septembre 2020, les actionnaires de Pargesa ont approuvé la fusion de Pargesa et de Parjointco Switzerland, selon les modalités du contrat de fusion approuvé par les Conseils d'administration des deux sociétés et conclu le 30 juillet 2020. Le 22 avril 2020, Parjointco Switzerland SA (Parjointco Switzerland) avait en effet publié une offre publique d'échange (OPE) pour toutes les actions au porteur de Pargesa Holding SA (Pargesa) en mains du public. A l'issue de cette opération, Parjointco Switzerland détient 97.2% du capital et 98.6% des droits de vote de Pargesa.

Une indemnité basée sur un rapport d'échange identique à celui de l'OPE

Conformément aux termes de la fusion, les actionnaires minoritaires de Pargesa recevront, pour chacune de leurs actions au porteur Pargesa, une indemnité correspondant à la valeur de 0.93 action GBL (Groupe Bruxelles Lambert) au moment de l'exécution finale de l'OPE le 6 juillet 2020 ou, si elle est plus basse, lors de l'inscription de la fusion au registre du commerce de Genève. Le rapport d'échange de 0.93 est identique à celui qui avait été offert dans le cadre de l'OPE. Le dédommagement pourra être versé en espèces ou par la remise d'actions GBL. Le Conseil d'administration de Parjointco Switzerland prendra la décision à ce sujet après l'inscription de la fusion au registre du commerce.

Fusion et décotation prévues d'ici fin novembre 2020

La fusion deviendra effective lors de son inscription au registre du commerce de Genève. Selon le contrat de fusion, cette dernière sera requise une fois les délais dans lesquels la fusion peut être contestée judiciairement échus, vraisemblablement dans la seconde moitié du mois de novembre 2020.

Pargesa a requis la décotation de ses actions au porteur du SIX Swiss Exchange. Cette décotation interviendra au plus tard lors de l'inscription de la fusion au registre du commerce de Genève. L'emprunt obligataire de CHF 150 millions échéant en 2024 (ISIN 0268988158) sera repris par Parjointco Switzerland et restera coté au SIX Swiss Exchange.

Une étape importante pour Pargesa

A l'issue de l'Assemblée générale extraordinaire, Monsieur Paul Desmarais Jr, Président du Conseil d'administration de Pargesa, a déclaré:

"Cette décision marque une étape importante pour Pargesa, qui va cesser d'exister sous sa forme actuelle. Le maintien de deux sociétés de holding cotées n'était plus justifié. Nous sommes heureux que la simplification de la structure de détention ait pu être réalisée avec des termes favorables pour tous nos actionnaires. La disparition de Pargesa ne signifie cependant pas un désengagement des groupes Frère et Desmarais de la Suisse. La société résultant de la fusion se trouve en Suisse, où ces groupes possèdent également des participations significatives."

A propos de Parjointco

Parjointco Switzerland SA est une filiale à 100% de Parjointco N.V., une société holding d'investissement de droit néerlandais créée en 1990 par le groupe canadien Power Corporation (contrôlé par la famille Desmarais) et le groupe belge Frère. En vertu de l'accord initial signé en 1990 entre les deux groupes familiaux, Parjointco N.V. est contrôlée par les deux groupes familiaux agissant conjointement et de manière égale. L'accord initial a été prolongé pour la dernière fois en 2012 jusqu'au 31 décembre 2029, avec une possibilité de reconduction.

A propos de Pargesa

Pargesa Holding SA (Pargesa) est la société faîtière du Groupe Pargesa. Bénéficiant du soutien et de la stabilité apportés par le partenariat, formé en 1990, entre ses deux actionnaires de contrôle (le groupe Power Corporation au Canada et le groupe Frère en Belgique), le Groupe Pargesa a pour objectif de créer de la valeur sur le long terme pour l'ensemble de ses actionnaires en développant un portefeuille de participations composé de sociétés leaders sur leurs marchés et intervenant dans différents secteurs de l'industrie et des services, auprès desquelles le Groupe Pargesa joue un rôle d'actionnaire professionnel. A l'heure actuelle, le portefeuille du Groupe Pargesa est détenu à travers Groupe Bruxelles Lambert (GBL). Pargesa est cotée à la Bourse suisse SIX Swiss Exchange (Ticker: PARG; ISIN: CH0021783391). Le site Internet de Pargesa est accessible à l'adresse <https://www.pargesa.ch/>.

A propos de Groupe Bruxelles Lambert

Groupe Bruxelles Lambert (GBL) est une société de portefeuille reconnue, cotée en bourse depuis plus de soixante ans. GBL est un investisseur de premier plan en Europe, privilégiant la création de valeur à long terme et s'appuyant sur une base actionnariale familiale lui apportant stabilité et soutien. GBL s'efforce de maintenir un portefeuille diversifié de grande qualité composé de sociétés d'envergure mondiale, leaders dans leur secteur, auprès desquelles elle peut contribuer à la création de valeur en sa

qualité d'investisseur professionnel actif. GBL cherche à offrir à ses actionnaires un rendement attractif, se traduisant par un dividende durable et la croissance de son actif net. GBL est cotée sur Euronext Brussels (Ticker: GBL BB; ISIN: BE0003797140) et fait partie de l'indice BEL20. Le site Internet de GBL est accessible à l'adresse <https://www.gbl.be/fr>.

Contact

Marie-Hélène Hancock

Hirzel.Neef.Schmid.Counselors

Phone +41 22 340 28 45

Email marie-helene.hancock@konsulenten.ch